



Obligation de remise en état moto après une chute

Par **FANNYGS88**, le **19/05/2011** à **10:47**

Maître bonjour,rnrnJe me permets de venir à vous suite à une chute en moto qui a eu lieu en Corse le 8 mai dernier.rnrnJe suis revenue sur le continent, ma moto vient d'être expertisée sur Ajaccio et ils ne veulent pas prendre en charge ma bagagerie (2 valises et un top case). Je vous précise juste que c'est une chute qui m'est arrivée seule et qu'il n'y pas d'autre véhicule impliqué. Je suis assurée chez AXA en dommage tous accidents.rnrnMon assureur n'a t'il pas l'obligation de remettre en état ma machine ?rnIl prétend que ma bagagerie est accessoire alors que je peux prouver que de l'ai achetée en deuxième avec celle-ci (attestation du vendeur et facture initiale de l'acquisition de la moto à l'appui).rnrnJe suis perdue..... ma moto est toujours là-bas ils ne veulent pas me la rapatrier il faut que j'aille moi-même la chercher alors que j'ai une fracture du poignet et qu'un certificat médical justifie que je ne pourrai pas conduire avant mi-juillet. Des frais de gardiennage chez bmx vont être facturés à raison de 15 euros par jour.....et tout ça avec un contrat d'assistance.....elle est où l'assistance vous pouvez me le dire.rnrnJe vous remercie par avance pour votre aide.rnrnFanny des Vosges sur bmw 1200 gs

Par **chaber**, le **19/05/2011** à **11:00**

Bonjour,rn[citation] Mon assureur n'a t'il pas l'obligation de remettre en état ma machine ?[/citation]rnUn véhicule peut-être déclaré Véhicule Economiquement Irréparable (procédure VEI), auquel cas l'assureur exécute son contrat en se basant sur le rapport d'expert qui retiendra la valeur Argus du véhicule Si vous avez une franchise, elle sera déduite de votre indemnité.rn[citation] Il prétend que ma bagagerie est accessoire [/citation]rnVotre assureur a

raison.
Il vous relire attentivement votre contrat et vérifier que Bagages et Accessoires sont bien garantis en Dommages dans les conditions particulières
Lorsque la garantie est acquise, un plafond est généralement fixé.